

Ici Timon, après avoir cité, en note, le 1er article de l'Édit de 1682, s'écrie :

"Comment donc ! Grégoire XVI n'a pas le droit de détrôner Louis-Philippe ? C'est l'Édit qui le dit. Ah, je respire ! J'avais trop peur."

Il prend ensuite la liste des fameuses libertés qu'il appelle ailleurs les *NAÏVetés* de Pithou, et il en donne le détail réjouissant : par exemple : *que le Pape ne peut lever deniers en France ; ni reconnaître en France des comtes Palatins ; ni restituer les Laïques contre l'infamie ; ni justicier les officiers clercs du Roi, etc.* Il se hasarde à penser que le Pape ne songe guères à attaquer ces libertés, pas plus que le Roi à les défendre. Ainsi l'article premier de la fameuse déclaration est hors du débat. Quant aux trois autres, il fait voir combien il est ridicule de vouloir contraindre le Clergé à enseigner une doctrine contestée, que les citoyens ne sont nullement obligés d'admettre. Il examine le Concordat, les Articles organiques, le vica de cette dernière loi qui consacre une usurpation religieuse sur l'autorité ecclésiastique ; et après avoir comparé la situation du Clergé en France, sous Louis XIV, avec sa situation actuelle, il examine ce que serait aujourd'hui l'Église gallicane, telle que la veut rétablir M. Dupin.

"Se rend-on bien compte, dit-il, de ce que c'est que l'Église gallicane, dans un pays qui admet la liberté des Églises calviniste, luthérienne, juive, et de toutes celles qui sont ou qui seront successivement autorisées par M. le Préfet de police ?

"Non.

"Que peut-on vraiment entendre ici par la liberté des cultes ; n'est-ce pas, on définitive, la liberté de conscience ?

"Oui.

"Savoir, dans une religion quelconque, ce qu'il faut préférer et penser de deux autorités spirituelles, de la valeur spirituelle qui s'attache à leurs décisions spirituelles, à leur puissance spirituelle, à leur gouvernement spirituel, n'est-ce pas là éminemment une question de liberté de conscience ?

"Oui.

"La liberté de conscience intéresse-t-elle les Catholiques ?

"Oui.

"Et les Protestants ?

"Oui.

"Et les Juifs ?

"Oui.

"Et les Philosophes ?

"Oui.

"Et les Phalanstériens ?

"Oui.

"Et les Templiers ?

"Oui.

"Et ceux qui croient ?

"Oui.

"Et ceux qui ne croient pas ?

"Oui.

"Et ceux qui ne croient plus ?

"Oui.

"Et ceux qui croiront ?

"Oui.

"Et par conséquent, tout le monde ?

"Oui.

"Et lorsque dans un pays libre on opprime la conscience de nos Prêtres, n'opprime-t-on pas la nôtre ?

"Oui.

"Et lorsqu'on opprime la nôtre, n'opprime-t-on pas la vôtre ?

"Oui.

"Conçoit-on bien, car si nous insistons sur ce point, c'est que c'est là le point essentiel, que lorsque la Charte politique est neutre, et qu'elle abandonne chaque culte à la liberté de sa foi, le gouvernement prétend surveiller, contrôler, gêner et conduire des opinions purement théologiques, et se mêler de faire de l'esprit ?

"Non.

"En est-on quitte alors pour se jeter aux pieds du Père commun des Fidèles, et pour lui dire que la question de sa suprématie dogmatique n'est qu'une question de DISCIPLINE LÉGALE ET DE POLICE DES CULTES ? Et sans doute qu'en lui disant cela avec toute la précaution possible et avec toutes les componctions d'une tendresse filiale et gallicane, on ne fâchera pas le Saint-Père, mais ne le fera-t-on pas sourire ?

"Oui.

"Lorsque le gouvernement et les citoyens ne se sont pas crus liés, en matière politique, par le despotisme de Louis XIV en 1789, par la déclaration des droits de l'homme en l'an 8, par la constitution du 22 frimaire en 1814, et par la Charte de Louis XVIII en 1830, le Clergé de France ne peut-il pas demander à son tour s'il sera lié à jamais, en matière religieuse, par l'Édit de Louis XIV ?

"Non.

"En d'autres termes, l'Église gallicane de Louis XIV et de Maître Pithou, est-elle l'Église gallicane de Louis-Philippe et de Maître Dupin ?

"Non.

"Serait-il vrai, bien vrai ?

"Oui.

La logique conduit l'auteur à trouver le mot caractéristique de cette situation anormale :

"Ne nommez-vous pas cela du gâchis ?

"Oui."

Plus bas, parlant des projets de violence que l'on prête au gouvernement, il demande :

"Mais si l'on compte sur le courage de nos ministres, il faut que l'on compte aussi sur la lâcheté du Pape ?

"Oui.

"Il faut que l'on compte que le Pape, qui sans armée a résisté au plus grand capitaine du monde, cédera à d'autres très-petits conquérants.

"Oui.

"Le fera-t-on reculer devant la violence ?

"Non.

"Devant la menace d'un schisme ?

"Non.

"Devant la persécution de ses Frères ?

"Non.

"Le Pape est-il un souverain aussi indépendant que Louis-Philippe ?

"Oui.

"Les États-Romains sont-ils une colonie française ?

"Non."

L'auteur arrive enfin à cette conclusion que tous les Catholiques sauront apprécier :

"Dans ces graves circonstances, n'y a-t-il pas lieu à réfléchir et à aviser ?

"Oui.

"C'est à dire que les Prêtres seront d'autant plus forts et d'autant plus respectés qu'ils se renfermeront, exclusivement et plus que jamais, dans l'enseignement du

"dogme et de la morale, dans les exercices salutaires de la charité, dans la simplicité de leur vie, dans l'austérité de leur caractère et de leur état ?

"Oui.

"C'est-à-dire aussi qu'ils doivent, dans chaque diocèse, se serrer auprès de leur Evêque, et ne faire spirituellement avec lui, plus que jamais, qu'un corps ferme, solide et uni ?

"Oui.

"C'est-à-dire que, de leur côté, les Evêques, pour être plus vénérables encore aux yeux des peuples, doivent se séparer et s'affranchir, plus que jamais, de toute dignité temporelle, et se confiner à l'administration des églises et des choses saintes, à la garde de la discipline ecclésiastique, à la purification de la foi et des mœurs, à la consolation des malades et au soulagement des pauvres ?

"Oui.

"C'est-à-dire aussi que, de même que tous les Prêtres doivent se serrer, dans leur coopération filiale, auprès de leur Evêque, tous les Evêques, à leur tour, doivent se serrer théologiquement, en communion d'esprit et de cœur, auprès de leur Chef apostolique, et ne faire spirituellement avec lui, qu'un corps ferme, solide et uni ?

"Oui.

L'auteur termine par un *POST-SCRIPTUM* sur lequel nous appelons l'attention de ceux qui ne jugeant le Clergé que d'après les calomnies de ses ennemis, le croient opposé à la liberté :

"Pourquoi, dit-il, lorsque autour de lui tout se dégrade, se flétrit et se meurt, n'y a-t-il aujourd'hui d'indépendance que dans le Clergé ? N'est-ce pas parce qu'il n'y a que la religion qui donne de l'indépendance ?

"Oui.

"Y a-t-il, ailleurs que parmi les hommes religieux, de fermes esprits et de forts caractères ?

"Non.

"Quand la nation, corrompue et matérialisée, tombera, comme un cadavre, aux pieds du despotisme, qui la relèvera ? Qui sauvera la liberté ? n'est-ce pas le clergé ?

"Oui."

—*Propagateur Catholique.*

*Exploration du territoire de l'Orégon, des Californies et de la mer Vermelle, exécutée pendant les années 1840, 1841 et 1842, par M. Dullot de Mofras, attaché à la légation de France à Mexico ; ouvrage publié par ordre du roi, sous les auspices de M. le maréchal Soult, duc de Damalie, président du conseil, et de M. le ministre des affaires étrangères.—Deux vol. in 80, avec atlas.*

La Californie est cette vaste presque île qui s'étend du cap St-Lucas à l'embouchure du rio Colorado. Cortès, ce hardi conquérant, donna son nom à la mer qui baigne ses côtes. Les jésuites, dont l'ambition sert toujours bien tout Etat qui consent à les avoir pour maîtres, secondèrent utilement, dans ces contrées, les projets civilisateurs de l'Espagne. Plusieurs y périrent martyrs de leur zèle. Un martyr, non de la foi mais de la science, l'abbé Chappe Dauteroche, après avoir observé le passage de Vénus à Tobolsk, en 1761, voulut l'observer, six ans après, en Californie. Il y mourut dans une mission des jésuites ; et comme si ces contrées devaient offrir toujours un grand attrait aux astronomes, c'est des montagnes qui les partagent